



Archidiocèse de Montréal

Montréal, le 28 février 2022

R. P. Pierre Charland, ofm, Ministre provincial
Les Franciscains du Canada / Province Saint-Esprit
5750, boul. Rosemont
Montréal, Qc H1T 2H2

Révérend Père,

Nous vous remercions pour votre lettre du 16 février 2022 nous avisant du projet de vente du Couvent de la Résurrection sis au numéro civique 5750, boulevard Rosemont, Montréal, Québec, H1T 2H2. Comprenant les circonstances que vous aviez évoquées et dans l'esprit des normes ecclésiales, je n'y avais aucune objection, le tout conformément aux prescriptions des canons 1292.

De plus, comme votre Maison comporte une chapelle, par la même occasion, l'endroit sera reconduit à un usage profane lors de la fermeture de la maison, les objets sacrés s'y trouvant étant alors préservés pour servir exclusivement au culte catholique.

Je tiens à vous remercier, ainsi que les religieux qui ont vécu dans cette maison, pour le témoignage apostolique rendu et pour l'engagement soutenu au cœur de l'Église de Montréal.

Je vous prie d'agréer mes salutations fraternelles dans le Christ-Pasteur.



Christian Lépine

+ S.E. Mgr Christian Lépine
Archevêque de Montréal

Claude Roy

P. Claude Roy, c.s.v.
Vice-Chancelier



Archidiocèse de Montréal

**DÉCRET
D'EXÉCRATION DE LA CHAPELLE ET DU MAÎTRE-AUTEL
D'UN COUVENT DES FRANCISCAINS DE LA PROVINCE DU CANADA**

Considérant la vente par les responsables de la Province Saint-Esprit des Franciscains du Canada du couvent de la Résurrection sis au numéro civique 5750, boulevard Rosemont à Montréal, dans le diocèse de Montréal;

Considérant que cette aliénation a reçu les autorisations ecclésiastiques requises;

Considérant la demande faite par Père Pierre Charland, ministre provincial, à savoir le déménagement de la communauté le 1^{er} décembre 2022;

En accord avec la discipline canonique au canon 1212 et dans l'esprit de ces normes concernant la perte du caractère sacré de la chapelle et du maître-autel;

Nous DÉCLARONS, ce jour, **l'exécution de la chapelle et du maître-autel**, les réduisant de façon permanente à un usage profane et ce, à partir du 1^{er} décembre 2022.

Donné à Montréal, sous mon seing et sceau et le contreseing de mon notaire ecclésiastique, ce premier août de l'an deux mille vingt-deux.



Christian Lépine

+ S.E. Mgr Christian Lépine
Archevêque de Montréal

Chantal Labrèche
Chantal Labrèche, J.C.D.
Chancelier

L'original est conservé aux archives de l'Archevêché de Montréal.